

Organisation du travail

Négociations UNSA



décisives !



1



2



3



Stratégie et expertise aux seuls services des salariés :
Négociations ministérielles UNSA confirmées !



Paris, les 06 & 07 juin 2016

Accord mis en conformité par l'UNSA, soumis aux Organisations Syndicales représentatives le 06 juin 2016. La lettre de confirmation SNCF :



Durant tout le week-end du 28 au 30 mai, l'UNSA-Ferroviaire, mandatée et plébiscitée par un nombre croissant de salariés, a pris contact et négocié avec le cabinet du Secrétaire d'État aux transports. Un relevé de décisions actant des avancées notables issues des négociations est envoyé à l'UNSA.

L'UNSA a constaté des écarts significatifs entre la Version 1 (du 01 juin 2016) du projet d'accord d'Entreprise décliné des engagements et négociations ministérielles. Une délégation UNSA s'est rendue au siège de l'Entreprise pour exiger une mise en conformité du texte de l'accord.

La version finale intègre les éclaircissements exigés par l'UNSA, sous le contrôle de notre délégation le 02 juin 2016 au siège de la SNCF (Cf. courrier SNCF ci-dessus). L'UNSA a également demandé l'accélération des négociations des accords d'Entreprise, avec toutes les Organisations Syndicales représentatives, dans chaque Entreprise Ferroviaire adhérente à l'UTP.

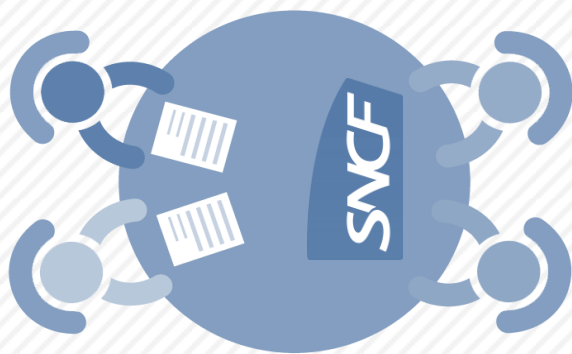


Table ronde finale accord d'Entreprise : une séance marathon de plus de 15 h !

Vos représentants UNSA au cœur des sujets !

L'UNSA-Ferroviaire est entrée dans la phase conclusive des négociations "accord d'entreprise SNCF". A l'issue de plus de 15 heures "marathonniennes" en séance, avec l'ensemble des OS représentatives SNCF, les négociations ministérielles UNSA des 28 & 29 mai 2016 sont bien confirmées :

Négociations ministérielles UNSA confirmées !



- ✓ RTT maintenues pour tous les agents,
- ✓ lieu d'affectation unique sans prise de service délocalisée,
- ✓ temps de conduite des ADC maintenu,
- ✓ 19/6 maintenu dans l'état, dérogations possibles sous conditions avec compensations à négocier avec les signataires de l'accord,
 - ✓ pas de double RHR,
- ✓ agents SUGE liés à la continuité de service,
- ✓ statut de Roulant pour les ASCT confirmé,
 - ✓ compensations pour les sédentaires,
- ✓ montées de nuit à 2h30 en temps de repos compensateur, doublées d'une indemnité pour les agents de Maintenance & Travaux.

Dans le détail :

L'UNSA a maintenu les RTT, **sauvé** l'encadrement des repos simples et doubles (notamment sur le 19/6 pour le Fret et pour le Voyageur), **obtenu** une meilleure prise en charge du travail de nuit (300 heures pour les Roulants de 23 h à 6 h et 385 heures pour les sédentaires de 21 h 30 à 6 h 30 au lieu de 22 h 30 à 5 h 30) afin que les salariés soient qualifiés comme travailleurs de nuit avec compensation en temps dès la première heure, **arraché** le maintien des 22 dimanches, dont 14 au minimum samedi/dimanche, ou dimanche/lundi. L'introduction de 3 nouveaux régimes de travail (8h23 pour 128 repos, 8h51 pour 139 repos et 9h23 pour 148 repos) est **acté** .

Au travers de cet accord, un article notamment le 49, **responsabilise les signataires** et les Directeurs d'établissements par la négociation de dérogations potentielles au niveau local (**après avoir pris connaissance des remarques des Instances Représentatives du Personnel concernées**).

L'UNSA **obtient** la mise en place d'un Groupe de Travail paritaire dans les 6 mois suivant la signature de l'accord ainsi que la création d'une commission nationale de suivi et d'action qui lors de sa 1^{ère} réunion, statuera concernant ses règles de fonctionnement. L'accord sera adressé aux OS dans la journée du 07 juin 2016, et sera mis à la signature jusqu'au 14 juin 2016...



L'UNSA consulte démocratiquement sa structure concernant le positionnement à adopter face au texte

Je suis une fédération syndicale SNCF qui représentait 29 % des voix en 1992, et qui depuis "dernière de la classe" pèse tout juste 15 % en 2016 ! Feu, mon syndicat autonome et apolitique de conducteurs, baisse d'élections en élections depuis la fusion, pour enregistrer la plus forte baisse le 19 novembre 2015, dans le collège spécifique ADC...

Je suis une fédération syndicale SNCF qui avait mandat de ses adhérents et militants de porter le niveau social de la Convention Collective de Branche ferroviaire en équivalence au RH0077. Afin de ne pas porter préjudice à la loi "El Khomri", aux ordres de ma confédération, je lève mon préavis, sans obtenir aucun engagement le 30 mai 2016 !

Les congressistes insistent pour qu'à minima le RH0077 soit la base de la future Convention Collective Nationale

Les congressistes demandent au Syndicat National que les conducteurs de trains soient acteurs sur la future Convention Collective Nationale et insistent pour qu'à minima le RH0077 soit la base et nous entraîne vers une perspective d'amélioration pour toutes les entreprises ferroviaires. La mise en concurrence du personnel des différentes entreprises ferroviaires ne sera pas acceptable.

Je suis une fédération syndicale qui n'hésite pas à mettre sous tutelle certains de ses syndicats qui ne respectent pas les ordres (Ex syndicat du commerce en Île-de-France contre le travail du dimanche et de nuit).

BONUS : Je suis une fédération syndicale SNCF dont le Secrétaire confédéral disait encore dans la presse en 2013 : "Oui à un rapprochement des régimes de retraite, la plaide pour une remise à plat des régimes de retraite, donc pour une réforme de fond. Nous voulons un système plus juste et plus lisible. Nous sommes favorables à un rapprochement des différents régimes" [...] L'Express, publié le 11/06/2013

QUI SUIS-JE ?

Overdose d'accompagnement compulsif ? Overdose de syndicalisme radicalisé ?



L'autre voie

au seul service des salariés du ferroviaire !